

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** ACTIV NET PAE

**Type(s) de produit:** TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

**Numéro de l'autorisation:** FR-2019-0076

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0016879-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	12
5.1. Consignes d'utilisation	12
5.2. Mesures de gestion des risques	12
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	13
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
6. Autres informations	13

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

ACTIV NET PAE
NEOPUR SR
EGEPUR DES
CHALLENGER'S SURFACES DESINFECTANT
CHALLENGER'S VITRES ET SURFACES DESINFECTANT
RESOLUTIONS DESINFECTANT DE SURFACE ALIMENTAIRE SR
RESOLUTIONS DESINFECTANT MULTI-SURFACES

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	EYREIN INDUSTRIE
	Adresse	ZAC de La Montane Allée des Iris 19800 EYREIN France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2019-0076	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0016879-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	01/07/2019	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	05/06/2029	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	EYREIN INDUSTRIE
<b>Adresse du fabricant</b>	ZAC de la Montane Allée des Iris 19800 EYREIN France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ZAC de la Montane, Allée des Iris 19800 Eyrein France
	ZI La Croix Saint Pierre 19800 Eyrein France
	Avenue des deux lacs, ZA Courtaboeuf 7 91140 Villejust France

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1315 - Peroxyde d'hydrogène
<b>Nom du fabricant</b>	Arkema
<b>Adresse du fabricant</b>	420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes CEDEX Colombes France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Arkema Route de Vizille 38560 Jarrie France
	ARKEMA GmbH Niederlassung Leuna 2410 Am Haupttor, Bau Allemagne
	ARKEMA GmbH 19 MORSCHEIMER STRASSE D-67292 Kirchheimbolanden Allemagne

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	7,44

## 2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide prêt-à-l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter .

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Pulvérisation des surfaces, TP2

### Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfectants pour sanitaires, surfaces, équipements et meubles sans contact direct avec les denrées alimentaires dans les milieux médicaux et hospitaliers, paramédicaux, institutionnels, tertiaires, hôtels, salles de sport et vestiaires...

### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: listera  
Nom commun: Bactéries  
Stade de développement: -

Nom scientifique: Salmonelle  
Nom commun: Bactéries  
Stade de développement: -

Nom scientifique: B.cereus  
Nom commun: Spores bactériennes  
Stade de développement: -

Nom scientifique: C.sporogenes  
Nom commun: Spores bactériennes  
Stade de développement: -

	<p>Nom scientifique: Nom commun: Levure Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Nom commun: champignons Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: M. terrae Nom commun: Mycobactérie Stade de développement: -</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Secteur médical et collectivités</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Pulvérisation -</p> <p>Pulvérisation des surfaces</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>-- 0 -</p> <p>Prêt à l'emploi (100 % v/v)</p> <p>Temps de contact Bactéries, levures et champignons : 15 min Spores bactériennes : 60 min Mycobactérie de la tuberculose : 60 min</p> <p>Conditions d'emploi Température ambiante</p> <p>Secteur médical : conditions de propreté Collectivités : conditions de saleté (sauf activités sporicide et mycobactéricide)</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouteilles avec spray de 500, 750, 1000 mL en PEHD</li> <li>- Bouteille opaque en PEHD de 1L</li> <li>- Jerrycan opaque en PEHD de 5, 10 et 20L</li> </ul>

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides au moins pendant le temps de contact requis (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon humide).
- Pour le secteur médical, nettoyer soigneusement les surfaces puis rincer à l'eau potable avant l'application du produit.
- Pour le secteur médical, du fait d'un temps de contact supérieur à 5 min, ne pas utiliser ce produit pour les surfaces rentrant en contact avec les patients / personnel soignant ou les surfaces fréquemment touchées par différentes personnes.
- Pour les activités sporicide et tuberculocide, nettoyer soigneusement les surfaces puis rincer à l'eau potable avant l'application du produit.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant l'application, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :

- o minimisation des éclaboussures et des déversements (durant la phase de chargement du produit) ;
  - o protection des yeux (lunettes de protection) ;
  - o formation du personnel sur les bonnes pratiques.
- Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
- Après le temps de contact requis, rincer à l'eau potable ou essuyer ou laisser sécher les surfaces traitées.

##### **Hôpitaux :**

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- L'accès à la pièce pour le grand public est autorisé après la phase de rinçage, d'essuyage ou de séchage des surfaces traitées.

##### **Milieu médical :**

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
  - Respecter un délai de réentrée de minimum 58 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.
- Ou
- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

##### **Hôtels et garderies :**

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 40, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
  - Respecter un délai de réentrée de minimum 125 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.
- Ou
- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2 Description de l'utilisation

##### Utilisation 2 - Pulvérisation des surfaces, TP4

##### Type de produit

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfectants des locaux (y compris les cuisines centrales collectives) et équipements pour la production de denrées alimentaires (y compris l'eau potable) destinées à la consommation humaine et animale

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Listeria*  
 Nom commun: Bactéries  
 Stade de développement: -

Nom scientifique: *Salmonelle*  
 Nom commun: Bactéries  
 Stade de développement: -

Nom scientifique: *B.cereus*  
 Nom commun: Spores bactériennes  
 Stade de développement: -

Nom scientifique: *C.sporogenes*  
 Nom commun: Spores bactériennes  
 Stade de développement: -

Nom scientifique:  
 Nom commun: Levures  
 Stade de développement: -

Nom scientifique:  
 Nom commun: Champignons  
 Stade de développement: -

##### Domaine d'utilisation

Intérieur  
 Industries agro-alimentaires et cuisines centrales collectives

##### Méthode(s) d'application

Pulvérisation -  
 Pulvérisation des surfaces

##### Taux et fréquences d'application

-- 0 -  
 Prêt à l'emploi (100 % v/v)

Temps de contact  
 Bactéries, levures et champignons : 15 min  
 Spores bactériennes : 60 min

Conditions d'emploi  
 Température ambiante  
 Conditions de saleté sauf activité sporicide

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

- Bouteilles avec spray de 500, 750, 1000 mL en PEHD
- Bouteille opaque en PEHD de 1L
- Jerrycan opaque en PEHD de 5, 10 et 20L

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides au moins pendant le temps de contact requis (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon humide).
- Pour l'activité sporicide, nettoyer soigneusement les surfaces puis rincer à l'eau potable avant l'application du produit.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant l'application, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :

- o minimisation des éclaboussures et des déversements (durant la phase de chargement du produit) ;
  - o protection des yeux (lunettes de protection) ;
  - o formation du personnel sur les bonnes pratiques.
- Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
- Après le temps de contact requis, rincer à l'eau potable ou essuyer ou laisser sécher les surfaces traitées.

**Petites cuisines :**

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 10, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 29 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Cantines :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 10, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.

- Respecter un délai de réentrée de minimum 39 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Industrie agro-alimentaire :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.

- Respecter un délai de réentrée de minimum 15 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

#### **4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### **4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### **4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### **4.3 Description de l'utilisation**

#### **Utilisation 3 - Désinfection par brumisation, TP2**

##### **Type de produit**

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

**Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée**

Désinfection de pièces

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Nom scientifique: *Listeria*  
Nom commun: Bactéries  
Stade de développement: -

Nom scientifique: *Salmonelle*  
Nom commun: Bactéries  
Stade de développement: -

Nom scientifique:  
Nom commun: Spores bactériennes  
Stade de développement: -

Nom scientifique:  
Nom commun: Levures  
Stade de développement: -

Nom scientifique:  
Nom commun: Champignons  
Stade de développement: -

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

Secteur médical et collectivités

**Méthode(s) d'application**

Brumisation -

Désinfection par voie aérienne (brumisation)

**Taux et fréquences d'application**

12 mL de produit /m<sup>3</sup> - 0 -

12 mL de produit /m<sup>3</sup> en combinaison avec un brumisateur

Caractéristiques du brumisateur

Taille des gouttelettes : 5-10 µm

Vitesse de diffusion : 1,2 L/h

Volume de la pièce compris entre 30 et 150 m<sup>3</sup> (soit un temps de diffusion entre 18 et 90 min)

Temps de contact

2h pour bactéries, levures and champignons

3h pour les bactéries additionnelles (*L. monocytogenes* et *S. Thyphimurium*) et spores bactériennes

Conditions d'emploi

Température ambiante

Humidité : 40 - 80 %

Secteur médical : conditions de propreté

Collectivités : conditions de saleté

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Bouteilles : 1L en PEHD

Bidons : 5, 10 et 20 L en PEHD

### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer le produit dans des pièces rendues hermétiques.
- Pendant le chargement du brumisateur, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :
  - o minimisation des éclaboussures et des déversements ;
  - o protection des yeux (lunettes de protection) ;
  - o formation du personnel sur les bonnes pratiques.
- Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
- Un délai de réentrée est requis pour l'applicateur ou le grand public entrant dans une pièce traitée, après le temps de contact requis :
  - o un minimum de 3h09 si le système de ventilation ne peut être réactivé sans entrer dans la pièce traitée.
  - o un minimum de 2h37 si le système de ventilation peut être réactivé sans entrer dans pièce traitée.

### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

## 4.4 Description de l'utilisation

### Utilisation 4 - Désinfection par brumisation, TP4

<b>Type de produit</b>	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Désinfection de pièces
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Listeria Nom commun: Bactéries Stade de développement: -  Nom scientifique: Salmonelle Nom commun: Bactéries Stade de développement: -

	<p>Nom scientifique: Nom commun: Spores bactériennes Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Nom commun: Levures Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Nom commun: Champignons Stade de développement: -</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Industries agro-alimentaires et cuisines centrales collectives</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Brumisation -</p> <p>Désinfection par voie aérienne (brumisation)</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>12 mL de produit /m3 - 0 - 12 mL de produit /m3 en combinaison avec un brumisateur</p> <p>Caractéristiques du brumisateur Taille des gouttelettes : 5-10 µm Vitesse de diffusion : 1,2 L/h Volume de la pièce compris entre 30 et 150 m3 (soit un temps de diffusion entre 18 et 90 min)</p> <p>Temps de contact 2h pour bactéries, levures and champignons 3h pour les bactéries additionnelles (L. monocytogenes et S. Thyphimurium) et spores bactériennes</p> <p>Conditions d'emploi Température ambiante Humidité: 40 - 80 %</p> <p>Conditions de saleté</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Bouteilles : 1L en PEHD Bidons : 5, 10 et 20 L en PEHD</p>

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Appliquer le produit dans des pièces rendues hermétiques.
- Pendant le chargement du brumisateur, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :
  - o minimisation des éclaboussures et des déversements ;
  - o protection des yeux (lunettes de protection) ;
  - o formation du personnel sur les bonnes pratiques.
- Après le temps de contact requis, rincer à l'eau potable ou essuyer ou laisser sécher les surfaces traitées.
- Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
- Un délai de réentrée est requis pour l'applicateur ou le grand public entrant dans la pièce traitée, après le temps de contact requis :
  - o un minimum de 3h09 heures pour les usages « cuisines et cantines » et 3h30 pour les usages « industries alimentaires » si le système de ventilation ne peut être réactivé sans entrer dans la pièce traitée.
  - o un minimum 20 min pour les usages « cuisines et cantines » et 6 min pour les usages « industries alimentaires » si le système de ventilation peut être réactivé sans entrer dans pièce traitée.

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

#### 5.2. Mesures de gestion des risques

Se référer aux conditions d'utilisation spécifique par usage

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans des circuits de collectes appropriés.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 2 ans
- Protéger du gel

## 6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.